

Date de convocation	04/09/2015
Membres en exercice :	40
Membres présents :	36
Membres votants :	36

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **lundi 21 septembre 2015 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	E
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	A	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	A
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	E
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	DUVAL Nicolas	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P	Le Catelier	VIANDIER Jean-Marie	P
Torcy le Petit	BERANGER Eric	P	LEGAY Daniel	P		PONTY François	P
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

### Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Mises en non valeurs
- Budget Ordures Ménagères – décision modificative n°2
- SMITVAD – rapport d'activité 2014
- SMITVAD – modification des statuts
- Création d'un nouvel atelier locatif sur la zone d'activité – validation du projet
- Budget Atelier Locatif –décision modificative n°1
- Loi NOTRe – choix du conseil communautaire
- Décision modificative budgétaire
- Location d'un bâtiment pour services techniques
- Informations sur les délégations

Le Président accueille le nouveau Maire de Torcy le Petit : Eric BERANGER et le nouveau délégué, adjoint de Torcy le Petit, Daniel LEGAY.

### -Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Sans observation, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### 2015-059 – SMITVAD – rapport d'activité 2014

Jacques DELEPINE, Directeur du SMITVAD, présente le rapport d'activité 2014 du SMITVAD.

Un échange est installé avec les délégués pour parfaire l'information.

Le rapport n'appelle pas d'observation particulière.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

### 2015-060 – SMITVAD – Modification des statuts

M. Demares, Président du SMITVAD, présente la modification statutaire proposée par l'ensemble des délégués du SMITVAD unanimes.

Et d'ajouter que cette modification intervient après une année de travail et d'échanges avec les présidents de toutes les collectivités adhérentes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5711-1 et L5721-2-1

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 portant création du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation du Pays de Caux – Smitvad du Pays de Caux, modifié par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2006 portant modification des statuts,

Vu la délibération du comité syndical du Smitvad en date du 6 juillet 2015 approuvant le projet de modification statutaire et autorisant le Président à notifier cette délibération aux collectivités adhérentes du syndicat,

Vu les statuts du Smitvad du Pays de Caux,

Considérant la proposition de modifications des statuts du syndicat,  
Considérant que les membres du Smitvad disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical du Smitvad, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,  
Considérant que la décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée, requise pour la création d'un EPCI, à savoir la moitié des membres représentant les 2/3 de la population ou l'inverse,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE les modifications statutaires du Smitvad ainsi que le projet de nouveaux statuts annexés à la présente délibération,

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-061 – Mises en non-valeurs**

Monsieur le Président expose que nous sommes saisis d'une demande de mise en non valeur de 355 € sur le budget OM et 200 € sur le budget général pour une même personne suite à une décision d'effacement de dette.

Ces sommes ne pouvant pas être recouvrées, il invite l'assemblée à décider de leur mise en non valeur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de la mise en non valeurs des sommes présentées.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-062 – Budget ordures ménagères – décision modificative n°2**

Afin de sortir de l'inventaire les conteneurs brûlés de Lintot les Bois, nous devons prévoir des crédits budgétaires. De même, lors de la confection du budget, nous n'avions pas les répartitions financières du SMITVAD qui ont été modifiées entre la part liée à l'investissement et celle du fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire n°2 du budget Ordures Ménagères comme suit :

DF 604 : -18000 €	D 611 : -18000 €	DF 658 : +36000 €	DF 675 : +3530 €
DF023 : -3530 €			
RI 2154 : +3530 €	RI 021 : -3530 €		

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-063 – Création d'un nouvel atelier locatif sur la zone d'activité – validation du projet**

N Leforestier expose que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un nouvel atelier locatif nous a permis de retenir la société SOFINTER pour un montant d'honoraires de 6% des travaux.

Le permis de construire est en préparation et sera déposé les prochains jours.

Le programme financier s'établit à 726.000 €.

Pour obtenir des financements de la Région, il faut faire un bâtiment BBC, ce qui induit un surcôt d'environ 10% pour obtenir entre 10 et 15% d'aides et retarder le dossier.

Pour réaliser cette opération, nous pourrions faire un emprunt sur 20 ans, ce qui représenterait une échéance annuelle de 48.800 €.

A ce jour, un locataire est intéressé pour une partie du bâtiment.

Compte tenu de l'enjeu économique, de la nécessité d'aider les entreprises à se développer, du besoin de densifier la zone d'activité, et sur proposition de la commission,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

-VALIDE le projet présenté

-AUTORISE le Président à réaliser les travaux et à acquérir le terrain pour ce projet.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-064 – Budget atelier locatif – décision modificative budgétaire n° 1**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

-DECIDE la modification budgétaire n°1 du budget atelier locatif comme suit :

Programme 013 : ateliers locatifs 3et4

D 2111 : 50.000 €

D 2315 : 680.000 €

R 1641 : 730.000 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-065 – Loi NOTRe – Choix du conseil communautaire pour le périmètre du futur EPCI**

Monsieur le Président expose que par courrier en date 06 août 2015, Monsieur le Préfet a alerté les présidents d'EPCI au sujet de l'application de la loi NOTRe qui porte le seuil minimal des EPCI à fiscalité propre à 15000 habitants.

Et de rappeler qu'il a organisé une réunion des maires de notre territoire fin août au cours de laquelle l'unanimité des maires présents (20 sur 22) ont indiqué leur refus de se diriger vers l'agglomération dieppoise.

A la majorité (15 sur 20), le choix a été de se tourner vers un rapprochement avec la communauté de communes Saône et Vienne, 5 d'entre nous préférant le rapprochement au sein du Terroir de Caux, et tous refusant de rejoindre l'agglomération dieppoise.

Monsieur le Préfet a souhaité que les conseils communautaires se prononcent sur le regroupement souhaité.

Chacun a reçu le calendrier jusqu'à fin 2016 pour la mise en place du nouveau schéma.

Un débat s'instaure dans l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, SE PRONONCE pour :

à 28 pour une fusion avec la communauté de communes Saône et Vienne

à 5 pour une fusion sur le périmètre du Terroir de Caux

à 3 pour une fusion sur le périmètre du Pays Dieppois Terroir de Caux

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-066 – Budget ZA - Décision modificative budgétaire**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire n°1 du budget ZA :

Régularisation TVA : FD 658 : +1€

DF 61523 : -1 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-067 – Location d'un bâtiment pour services techniques**

M. Le Président expose qu'à ce jour, nous entreposons notre matériel technique, chapiteaux, ... dans les anciens garages mis à disposition par Lactalis gracieusement sur le site de l'ancienne laiterie.

Afin de protéger nos salariés de l'amiante, nous devons fermer ce lieu et donc trouver un autre endroit.

Et d'ajouter qu'il avait sollicité les Maires fin de printemps pour connaître les éventuels bâtiments disponibles.

La commune de La Chapelle du Bourgay nous propose un garage moyennant une location mensuelle de 200 à 250 €.

Un autre local intéressant sur Longueville sur Scie nous est proposé par M. Lebas (anciennement ateliers Lapert) mais le prix de location n'est pas encore connu.

Le Bureau serait favorable aux locaux sur Longueville sur Scie car plus central et locaux équipés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de confier le choix à une commission composée, outre du Président, de MM P Potel, O Bureaux, N Leforestier, B Vidal et JP Langlois

-DONNE pouvoirs au Président pour signer le contrat de location en fonction du choix de la commission.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

#### **2015-068 – Maison de santé pluridisciplinaire**

Nous sommes en transaction avec l'EHPAD de Saint Crespin pour l'achat du terrain.

Les Domaines ont indiqué un prix de 40€/m<sup>2</sup>. Le besoin est de 4152 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

-AUTORISE le Président à procéder aux négociations et à l'acquisition du terrain.

Il est précisé que l'ensemble du projet ne pourra dépasser l'enveloppe budgétaire même si le prix du terrain est supérieur au montant budgété de 120.000 €.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 septembre 2015*

## **-Informations sur les délégations**

### ***Groupement de commande restauration***

Le groupement de commandes composé de la commune de Torcy le Grand et de la communauté de communes a retenu l'offre de Isidore Restauration.

Le prix du repas est 2.50 € (pain et serviettes compris) pour entrée, plat, fromage et dessert.

Les pique-niques sont à 2.69 € et les gouters à 0.62 €.

Pour la com com, cela représente une économie de 73 € soit 0.6%

Pour Torcy le Grand, il s'agit d'une économie de 2200 €, soit 13.25%.

### ***Emprunt***

Un emprunt de 300.000 € au taux de 2.61% sur 20 ans a été réalisé auprès de la Caisse d'Epargne pour l'extension de l'atelier locatif.

Un avenant au contrat de location avec OMEXOM a par ailleurs été signé, couvrant le remboursement de l'emprunt.

### ***Evolution des consignes de tri***

Nous avons participé l'appel à candidatures d'Eco-Emballages dans le cadre du plan de relance du recyclage des emballages ménagers.

Eco Emballage nous a annoncé ce matin que notre candidature a été retenue pour participer à la nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri qui se déroulera jusqu'à fin 2016.

Ceci va nous permettre de faire le bon choix dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la collecte sélective des points d'apport volontaire, marché qui se termine au 31/12 de cette année.

Dans la consultation, nous avons demandé un service identique en autorisant les variantes qui permettraient d'apporter notamment un meilleur service à l'utilisateur. Nous pouvons donc attendre une offre pour la collecte en porte à porte des corps plats (papier) et corps creux (emballages).

### ***Loi NOTRe et les syndicats***

L'article 42 de la loi NOTRe du 7 août 2015, publiée le 08 août et applicable le 09 août, pose le principe de la gratuité des fonctions de délégué dans tous les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes « fermés » et les syndicats mixtes « ouverts ».

Depuis le 9 août 2015, les présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux « dont le périmètre est inférieur » à celui d'une communauté ou d'une métropole ne peuvent plus bénéficier d'indemnités de fonction. Seuls les exécutifs des syndicats intercommunaux « dont le périmètre est supérieur » à celui d'une communauté ou d'une métropole peuvent continuer à en percevoir.

Le même article 42 de la loi Notre supprime, à compter du 9 août, la possibilité de verser des indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes « ouverts » dits « restreints » : ceux associant exclusivement des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et des EPCI.

*NB Il semble que cette suppression ait été involontaire.... Il faudra toutefois attendre une nouvelle loi pour rétablir la base juridique du versement d'indemnités aux exécutifs de ces syndicats mixtes.*

### ***SCOT***

Séminaires les 07 octobre 2015 à la Maison de la Chasse et 18 novembre.

Pour faciliter le travail, tout se passera sous forme de groupe de travail sur toute la journée.

Ces temps d'échanges deviennent très importants car nous arrivons sur la partie réglementaire du SCOT

### ***Garderie***

O Bureaux interpelle l'assemblée sur la garderie de la commune de Longueville sur Scie.

Il demande que soit examinée la prise de compétence communautaire car ceci est un réel outil intercommunal.

Une analyse fine devra être réalisée du mode de gestion et de son financement.

La séance est levée à 19h40.

**AFFICHAGE A PARTIR DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015.**